

**Extrait N° 11 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 19 MARS 2010**

**L'an deux mil dix, le dix neuf mars** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 mars 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

**Absent :** M. BADER Ricardot\*

**Procuration :** M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. RIVIERE Lucian - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. BADER Ricardot est arrivé au cours de la discussion de la 2<sup>ème</sup> affaire.**

**AFFAIRE N° 11 / Dénomination de voie**

Afin d'améliorer la signalisation, il convient de dénommer la portion de voie qui fait la connexion **entre la RD 11 et la cure**, à l'arrière de la mairie.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette portion de voie : **Rue de la Cure.**

**Et les membres ont signé.  
Pour expédition conforme,  
Le Maire,**